



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

2 septembre 2022 ■ Vol. 51 # 2

MOT DU PRÉSIDENT



C'est parti!

Enfin, la nouvelle année scolaire est lancée! Pour la plupart d'entre vous, vous avez pu prendre contact avec vos élèves ou encore renouer avec vos anciens élèves. En espérant de tout cœur que nous puissions avoir une année la plus « normale » possible. Pour nous au bureau, l'année scolaire débute aussi sur les chapeaux de roue! Vous êtes nombreux à communiquer avec le SES; continuez, on est là pour vous.

Assemblée générale du 21 septembre

Lors de mon dernier mot du président, je vous mentionnais que le début d'année serait marqué par la négociation et l'application de la nouvelle tâche. Ces points seront traités en tout ou en partie lors de l'assemblée générale virtuelle qui, après plusieurs allers-retours, a finalement été fixée au mercredi 21 septembre pour s'assurer, considérant les visites de parents, du maximum de présence possible.

Négociation intersectorielle

Premièrement, lors de l'assemblée générale, il y aura consultation, donc un vote, pour connaître votre adhésion aux propositions de la CSQ en vue du dépôt de nos demandes au Conseil du trésor à la fin d'octobre. Les sujets soulevés seront les demandes touchant entre autres, le salaire, la retraite, les droits parentaux et les assurances collectives. Il est à noter que seules les personnes présentes à l'assemblée générale pourront voter sur les propositions soumises. Il est important d'être présent et de vous informer sur ces enjeux majeurs touchant vos conditions de travail.

Nouvelle tâche

Lors de la même assemblée générale, qui devait se dérouler une semaine avant, vous deviez avoir des informations importantes sur les nouveaux encadrements de la tâche. Les personnes déléguées du secteur jeunes ayant déjà eu une formation sur la consultation collective, il reste maintenant à présenter la consultation individuelle que chaque enseignant doit normalement

avoir avec sa direction dans le but d'élaborer sa tâche. Considérant que lors de l'assemblée nous devons donner des informations générales et qu'il devait y avoir ensuite des rencontres par secteur, nous trouvions que le 21 septembre était un peu tard. Il y aura donc un court retour sur la tâche lors de l'assemblée générale, mais les informations vous seront fournies lors de rencontres préalables spécifiques à chaque secteur, soit :

- ♀ Formation professionnelle : 7 septembre à 19 h;
- ♀ Formation générale adultes : 12 septembre, heure à confirmer;
- ♀ Secondaire : 13 septembre à 18 h 30;
- ♀ Préscolaire : 14 septembre à 13 h;
- ♀ Primaire : 16 septembre à 14 h 30.

Je vous rappelle que pour l'instant vous pouvez consulter nos vidéos explicatives ainsi que les documents expliquant la tâche sur le site du SES dans les documents de votre secteur d'enseignement. De plus, il est important de rappeler que la tâche se doit d'être définie le **15 octobre**. On entend que certaines directions demandent aux enseignants de compléter leur tâche rapidement. Pour l'instant, l'important est de définir votre tâche éducative récurrente, pour le reste, vous n'avez aucune obligation de remettre votre tâche avant le début octobre.

Donc, on vous invite en grand nombre à l'assemblée générale et aux séances d'informations où ces deux sujets importants seront traités.



Jean-François Boivin, président

SESSION RETRAITE

L'AREQ et la CSQ offrent une session de préparation à la retraite à l'Hôtel Le Montagnais à Chicoutimi pour les personnes qui la prendront d'ici les cinq prochaines années.

La session se déroulera du vendredi 23 septembre 2022 à 18 h jusqu'au samedi 24 septembre 2022 à 16 h. Elle s'adresse aux membres des syndicats affiliés à la CSQ et les conjointes et conjoints sont invités à y participer. Les frais d'inscription du membre seront remboursés par le SES. Pour ce faire, vous enverrez votre reçu d'inscription (courriel) à l'adresse suivante : ilanglois@ses-csq.com.

La date limite d'inscription est le 19 septembre 2022. Les places sont limitées. Pour vous inscrire, rendez-vous au lien suivant : [Inscription session AREQ](#).

RENDEZ-VOUS ANNUEL

À l'occasion de la Journée internationale des enseignants et des enseignantes le 5 octobre, le SES vous invite au retour de son **rendez-vous annuel le jeudi 13 octobre à la Pulperie de Chicoutimi** après 2 ans de report.

Les membres du conseil d'administration, le personnel du SES, secrétaire et conseillères de même que le président, sont heureux de vous convier à ce 4 à 7. Venez festoyer avec vos collègues et profiter d'un moment de détente en bonne compagnie. Placez-le à votre agenda dès maintenant!

On vous y attend en grand nombre!

RÉGIME PÉDAGOGIQUE MODIFIÉ

La Fédération des syndicats de l'enseignement nous a informés que le gouvernement a édicté le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2022-2023. Ce dernier est en application depuis le 1^{er} juillet 2022. Il prévoit un retour à l'évaluation des apprentissages habituelle et au bulletin régulier.

Donc, pour l'année scolaire en cours, voici ce qui est prévu :

- ⦿ Une communication écrite autre qu'un bulletin à transmettre au plus tard le 15 octobre;
- ⦿ Trois étapes avec transmission du bulletin au plus tard le 20 novembre pour la première étape, le 15 mars pour la deuxième étape et le 10 juillet pour la troisième étape;
- ⦿ Une pondération de 20 % pour la première étape, de 20 % pour la deuxième étape et de 60 % pour la troisième étape.

Toutefois, le Régime pédagogique modifié reconduit la pondération à la baisse des épreuves imposées par le ministre. Les épreuves ministérielles du primaire et du premier cycle du secondaire vaudront 10 % du résultat final au bulletin (au lieu de 20 %). Pour les épreuves de 4^e et 5^e secondaire liées aux exigences de la sanction des études, celles-ci vaudront 20 % du résultat final (au lieu de 50 %).

Enfin, le contenu des épreuves ministérielles tiendra compte des apprentissages prioritaires, puisque ceux-ci sont aussi reconduits pour l'année scolaire 2022 2023.

En espérant ces informations utiles!

SÉCURITÉ D'EMPLOI – SECTEUR JEUNES

LES MOUVEMENTS VOLONTAIRES

185 personnes étaient inscrites aux mouvements volontaires.

	Mouvements	
	Primaire	Secondaire
1^{re} phase (16 juin 2022)	24	17
2^e phase (12 août 2022)	0	0

LES ENGAGEMENTS

Les postes restés vacants ont été offerts aux personnes inscrites sur la liste de priorité. Le Centre de services scolaire a donc procédé à l'attribution de 68 nouveaux contrats à temps plein au secteur des jeunes.

CONTRATS À TEMPS PLEIN ATTRIBUÉS

Champ	Discipline	Nombre de contrats
01	Primaire	5
	Secondaire	4
02	Préscolaire	7
03	Primaire	20
04	Anglais	4
05	Éducation physique	7
07	Arts plastiques	6
10	Musique	2
12	Français	6
13A	Mathématiques	3 (1 math/sciences)
17	Univers social	4

LE COMITÉ DES JEUNES

Le rôle du comité des jeunes est de présenter l'optique des enseignantes et des enseignants à statut précaire et de s'initier à la vie syndicale. Ce comité est la plateforme idéale pour s'assurer que leur point de vue influence le plan d'action du SES. C'est d'autant plus vrai cette année alors que nous sommes en période de négociation nationale.

Une première rencontre du comité des jeunes aura lieu en octobre. Les membres qui forment présentement ce comité sont :

- 👤 Éducation des adultes : Marie-Pier Bergeron
- 👤 Adaptation scolaire : Jessie Côté, Laurie-Anne Desbiens
- 👤 Spécialiste primaire-secondaire : Gabriel Auclair

Pour pouvoir bien représenter tous les secteurs d'enseignement, les membres du comité des jeunes aimeraient que des personnes à statut précaire provenant des secteurs **du préscolaire-primaire, du secondaire et de la formation professionnelle** se joignent au comité.

Communiquez avec le SES pour manifester votre intérêt, si vous représentez ces secteurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le mercredi 21 septembre 2022 à 18 h 30 se tiendra une assemblée générale.

Selon nos Statuts et règlements, vous devez obligatoirement être membre pour assister et voter lors d'une assemblée générale. Si vous ne l'êtes pas, communiquez avec nous.

Comme la réunion se fera de façon virtuelle, nous vous demandons de **vous inscrire avant le mardi 20 septembre à 16 h**. Voici le lien pour le faire :

<https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZAtcOmtqDouHNF5wcTPKxBQltOgFUZiqbZy>

Lors de l'inscription, vous devrez indiquer :

- Nom, prénom et date de naissance.
- Numéro de téléphone.
- École ou centre où vous travaillez.

Si vous êtes une personne suppléante et que vous n'êtes pas rattachée à une école, vous inscrirez : suppléant(e).

- Adresse courriel.

Veuillez noter que le courriel que vous inscrirez lors de l'inscription sera celui sur lequel vous recevrez le lien pour assister à la réunion.

Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur de frappe.

Nous vous rappelons que pour obtenir le lien de la réunion, vous devez vous inscrire. Si vous rencontrez un problème pour le faire ou que vous avez dépassé la date limite, veuillez communiquer avec nous au 418 549-8523 ou au ses@lacsq.org.

Nous vous attendons en grand nombre!

- **Fête du travail – bureaux fermés**
5 septembre 2022
- **Formation des nouvelles personnes déléguées**
9 septembre 2022, 9 h à 15 h, dîner inclus
Endroit à confirmer
- **Assemblée générale**
21 septembre 2022, ouverture de la salle : 17 h 30, début : 18 h 30
Sur la plateforme Zoom